



Rapport sur la qualité des actifs
au 31 décembre 2014
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local.

Au 31 décembre 2014, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 48,2 milliards de prêts, de EUR 10,2 milliards de titres et de EUR 3,9 milliards de valeurs sûres et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 31/12/2014	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	58 418 815		58 418 815
Organismes de titrisation	-		-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	3 926 111		3 926 111
TOTAL	62 344 926	-	62 344 926

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de son niveau de surdimensionnement, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des deux derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a donc été mobilisé au 31 décembre 2014 auprès de la Banque de France.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes aux nouvelles normes de la CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours impayés (1)	Dont provisions (1)
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts				
France								
État (2)		1 549 944	172 101		1 722 045	257	257	313
Banque de France (3)	518 993				518 993			
Régions	1 634 400	114 095	282 219		2 030 714	777	20	80
Départements	6 125 817		273 625		6 399 442	6 162	3 980	7
Communes	15 360 804	99 722	648 909		16 109 435	219 255	55 692	26 453
Groupements de communes (4)	9 056 980	101 976	211 636		9 370 592	114 301	41 203	9 612
Établissements publics :								
- de santé	6 102 433				6 102 433	112 003	2 940	1 118
- d'habitat social	1 667 065				1 667 065		4	
- autres	925 468		5 551		931 019	495	64	23
Sous Total	41 391 960	1 865 737	1 594 041	-	44 851 738	453 250	104 160	37 606
Allemagne								
Länder		511 094		342 500	853 594			3 906
Sous Total	-	511 094	-	342 500	853 594	-	-	3 906
Autriche								
Länder	196 776				196 776			
Sous Total	196 776	-	-	-	196 776	-	-	-
Belgique								
Régions	36 573		50 071		86 644			
Communautés		50 000			50 000			
Etablissements publics	69 494				69 494			
Sous Total	106 067	50 000	50 071	-	206 138	-	-	-
Canada								
Provinces		22 371			22 371			
Communes	192 166				192 166			
Établissements publics	128 677				128 677			
Sous Totaux	320 843	22 371	-	-	343 214	-	-	-
Espagne								
Communes	253 534				253 534			
Régions		231 797			231 797			556
Sous Total	253 534	231 797	-	-	485 331	-	-	556
États-Unis								
États fédérés		252 943			252 943			
Sous Total	-	252 943	-	-	252 943	-	-	-
Finlande								
Communes	1 550				1 550			
Établissements publics	41 160				41 160			
Sous Total	42 710	-	-	-	42 710	-	-	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours des impayés (1)	Dont provisions (1)
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
Italie								
État		575 629			575 629			40 641
Régions		2 966 865			2 966 865			
Provinces		653 436			653 436			
Communes	10 749	2 211 882			2 222 631			
Sous Total	10 749	6 407 812	-	-	6 418 561	-	-	40 641
Japon								
Communes		25 000			25 000			
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
Communes	51 177				51 177		102	
Établissements publics	7 305				7 305			
Sous Total	58 482	-	-	-	58 482	-	102	-
Royaume Uni								
État				481 062	481 062			
Comtés (5)			398 124		398 124			
Districts (5)			27 973		27 973			
Communes (5)			1 367 720		1 367 720			
Établissements Publics (5)			56 183		56 183			
Sous Total	-	-	1 850 000	481 062	2 331 062	-	-	-
Suède								
Communes	22 898		11 258		34 156			
Sous Total	22 898	-	11 258	-	34 156	-	-	-
Suisse								
Cantons	950 947		472 771		1 423 718			
Communes	765 493				765 493		72	
Établissements publics	90 525				90 525			
Sous Total	1 806 965	-	472 771	-	2 279 736	-	72	-
Supranational								
Organismes internationaux	39 374				39 374			
Sous Total	39 374	-	-	-	39 374	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	44 250 358	9 366 754	3 978 141	823 562	58 418 815	453 250	104 334	82 709

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 37 550 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 45 160 milliers

(2) Dont EUR 64 006 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31/12/2014

(4) Dont EUR 24 970 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(5) Prêt à Dexia Crédit Local d'un montant de EUR 1 850 millions collatéralisé par des prêts aux collectivités locales du Royaume-Uni.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2014

Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 794	2 435 865	648 695	-	-	-	3 084 560
1	3 077	49 263	41 895	1 134 952	331 788	-	1 557 897
2	3 108	52 050	29 618	79 814	2 955 535	-	3 117 016
3	3 934	55 791	57 227	90 991	1 001 579	-	1 205 587
4	3 609	66 265	45 723	99 905	1 066 754	-	1 278 647
5	3 455	65 482	48 050	107 283	1 644 081	-	1 864 897
6	2 761	43 975	34 703	109 100	767 127	1 015 309	1 970 213
7	2 647	60 353	35 629	85 753	768 115	811 953	1 761 803
8	2 665	47 748	36 533	79 079	708 821	1 202 286	2 074 466
9	2 218	50 789	34 190	87 767	747 115	1 070 380	1 990 241
10	2 304	52 674	57 419	69 006	725 314	1 383 336	2 287 750
11	3 950	54 087	35 776	93 915	790 626	2 131 048	3 105 452
12	2 169	39 064	39 561	93 552	744 814	2 057 174	2 974 164
13	2 087	58 926	32 164	79 231	764 804	2 301 406	3 236 531
14	2 344	62 064	47 384	128 727	991 614	2 719 098	3 948 886
15	1 594	27 709	27 409	88 166	598 684	1 849 784	2 591 752
16	1 605	24 354	16 944	32 282	315 928	1 376 348	1 765 857
17	843	13 781	15 646	34 355	270 941	1 148 660	1 483 383
18	928	20 397	15 246	46 466	344 908	1 533 883	1 960 900
19	822	13 464	16 828	35 549	278 689	1 339 208	1 683 738
20	768	12 604	16 646	29 154	259 041	2 369 014	2 686 458
21	689	10 538	9 810	24 879	191 411	1 592 198	1 828 836
22	636	14 109	12 149	24 297	221 402	2 092 699	2 364 657
23	551	10 607	9 710	27 747	205 013	1 313 192	1 566 269
24	491	10 634	6 071	30 767	199 512	1 358 197	1 605 181
25	299	8 594	6 059	13 670	122 863	793 719	944 905
26	165	3 242	3 104	8 797	64 444	423 844	503 432
27	95	4 020	1 834	6 186	50 316	354 129	416 485
28	81	1 229	1 329	4 380	29 652	241 647	278 236
29	71	2 558	894	717	17 045	96 360	117 574
30	49	554	441	1 365	10 381	98 751	111 491
31	51	483	588	1 055	10 507	119 200	131 833
32	54	428	961	1 013	10 119	107 429	119 951
33	40	560	613	1 588	12 373	789 224	804 358
34	34	1 348	207	1 145	12 069	214 008	228 777
35	15	195	144	692	4 343	52 610	57 984
36	3	85	85	170	1 367	11 032	12 739
37	7	103	511	181	3 201	29 303	33 299
38	28	132	38	193	1 533	23 282	25 178
39	17	524	23	265	3 603	71 595	76 009
40	17	197	464	914	6 954	102 821	111 350
41	28	168	167	544	3 559	45 934	50 371
42	19	77	126	67	1 257	24 327	25 854
43	10	122	38	270	1 844	26 946	29 219
44	8	198	68	206	2 002	33 650	36 124
45	2	95	75	170	1 374	16 761	18 475
46	1	38	-	38	335	9 314	9 725
47	1	25	-	26	225	6 582	6 859
Total	53 144	3 377 567	1 388 796	2 756 386	17 264 979	34 357 639	59 145 367
ÉCART DE CHANGE							- 726 552
TOTAL GÉNÉRAL							58 418 815

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/12/2014

PAYS	RA survenus en 2014	Taux de RA
France		
Départements	51	0,00%
Communes	15 900	0,10%
Groupements de communes	16 373	0,17%
Etablissements publics de santé	8 930	0,15%
Etablissements publics d'habitat social	5 797	0,34%
Autres établissements publics	875	0,09%
Sous Total	47 926	0,11%
Italie		
Provinces	19 776	2,53%
Communes	4 247	0,19%
Sous Total	24 023	0,36%
TOTAL expositions sur personnes publiques	71 949	0,12%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours de l'année 2014 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers.

Pour mémoire, le taux de RA de l'exercice 2013 s'élevait à 0,27% correspondant à EUR 126 millions de remboursements. La répartition des remboursements par trimestre est présentée ci-dessous :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
T1 :	31	14
T2 :	26	21
T3 :	10	14
T4 :	59	23
	<hr/> 126	<hr/> 72

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 31 décembre 2014, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/12/2014	Encours
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	3 926 111
TOTAL	3 926 111

Liste des valeurs de remplacement	Encours en EUR milliers
Meilleur échelon de qualité de crédit	
Prêts Société de Financement Local	3 912 440
Second échelon de qualité de crédit	
Solde des comptes courants bancaires	13 671
Autres Titres	-
TOTAL	3 926 111
SURCOTES/DÉCOTES	-
TOTAL GÉNÉRAL	3 926 111

4.2 NOTATIONS

Au 31 décembre 2014, les valeurs de remplacement sont constituées de prêts à la Société de Financement Local, notée à cette date, AA- par Fitch, Aa2 par Moody's et AA par S&P, ainsi que les soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « second échelon » de qualité de crédit.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2014

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	1	13 671	-	-	-	-	13 671
13	1	155 496	62 569	146 310	1 123 150	1 273 910	2 761 435
21	1	30 866	29 808	10 781	286 787	792 763	1 151 005
Total	3	200 033	92 377	157 091	1 409 937	2 066 673	3 926 111
SURCOTES/DÉCOTES							-
TOTAL GÉNÉRAL							3 926 111

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il n'y a eu aucun remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2014.

5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- à un premier niveau, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts en Euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont macro-couvertes alors que les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires sont micro-couverts. La couverture est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de passifs.
- à un second niveau, les flux des actifs et passifs en Euribor (naturellement ou après couverture) sont *swappés* en Eonia sur une durée glissante de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des Euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de *fixing* dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif.

Les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index monétaire et n'ont pas besoin d'être swapées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

La sensibilité des positions résiduelles qui subsistent après le premier et après le deuxième niveau de couverture fait l'objet d'une surveillance et d'un encadrement dans des limites étroites, qui garantit avec une probabilité de 99%, une perte maximale à 1 an inférieure à 80M€ en cas de choc de taux de 200 pb (points de base).

Les mesures de sensibilité en fin de trimestre pour une variation de taux de 100 pb sont présentées ci-dessous :

Risque directionnel

Sensibilité globale

EUR millions, fin de trimestre	Limite	1T	2T	3T	4T
Sensibilité	25,0	-2,0	-2,0	0,3	0,6

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite	1T	2T	3T	4T
Court terme	10,0	0,6	-2,6	-0,5	-1,6
Moyen terme	10,0	0,5	2,6	2,4	3,8
Long terme	10,0	6,0	4,7	5,3	6,4
Très long terme	10,0	-9,1	-6,7	-6,8	-8,0

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite	1T	2T	3T	4T
Court terme	20,0	3,9	5,2	2,3	4,2
Moyen terme	20,0	5,7	9,5	5,1	6,3
Long terme	20,0	5,3	4,8	5,1	4,7
Très long terme	20,0	9,1	6,7	6,8	8,0

Evolution de la politique en 2014

La possibilité de couvrir un portefeuille de prêts acquis en dénouant des swaps de passifs ayant le profil adéquat plutôt qu'en concluant de nouveaux swaps constitue une évolution de la politique de couverture et a été appliquée pour la première fois lors des acquisitions de prêts du 2nd semestre 2014. Ceci a permis de se protéger du risque de taux en adossant les nouveaux actifs à des passifs déjà inscrits au bilan et couverts jusqu'ici au moyen des dérivés dénoués, tout en limitant le recours aux produits dérivés dont le coût réglementaire et comptable a significativement augmenté ces dernières années.

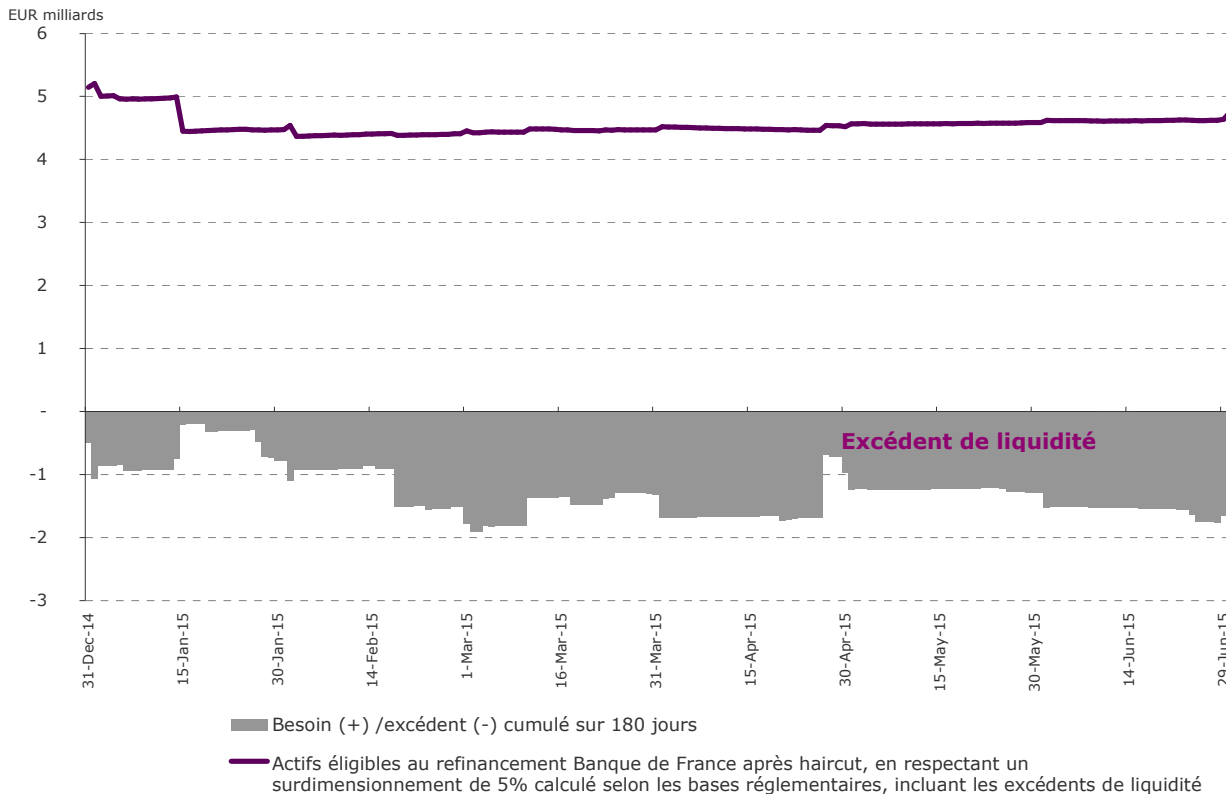
Evolution de l'encadrement du risque de taux en 2014 :

Sans modifier l'appétit au risque de la société, le suivi des risques a été renforcé cette année avec, en complément de l'encadrement du risque directionnel qui existait déjà, la mise en place d'un jeu de limites complémentaires, dédié à l'encadrement du risque de pente pour 4 segments de maturités sur la courbe des taux (Court, Moyen, Long, Très long). La mesure de sensibilité globale intègre maintenant les soultes d'acquisition et de réaménagement des prêts du *cover pool*.

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des RCB, des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.



À fin décembre 2014, les prévisions de trésorerie de la Caisse Française de Financement Local ne font apparaître aucun besoin de liquidité à 180 jours, mais un excédent sur l'ensemble de la période comme l'indique le graphique ci-dessus.